



Coalition marocaine contre la peine de mort

Communiqué

Concernant la condamnation à mort prononcée par la Cour d'appel de Casablanca le soir du jeudi 12 janvier 2012

La Chambre criminelle de la Cour d'appel de premier degré de Casablanca a décidé le soir du jeudi 12 janvier 2012, la condamnation à mort de Najib ZAIMI. Cette condamnation a été prononcée après quelques semaines de l'adoption de la nouvelle Constitution qui stipule la protection du droit à la vie et seulement après quelques jours de la présentation par la Coalition marocaine contre la peine de mort du mémorandum au Chef du nouveau gouvernement et dont l'objet était de souligner la nécessité d'abolir la peine de mort ; l'harmonisation du système pénal avec les conventions internationales et la ratification du Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international des droits civils et politiques ; et d'œuvrer pour améliorer la situation des prisonniers détenus dans les couloirs de la mort dans les établissements pénitentiaires, particulièrement la prison centrale de Kenitra.

Fustigeant la confiscation du droit à la vie par le recours récurrent à la condamnation à mort, la Coalition marocaine contre la peine de mort, d'une part, appelle à une révision de la sentence rendue, et d'autre part, sollicite, en toute urgence, au gouvernement de répondre favorablement aux revendications de la Coalition et à la recommandation de l'Instance Équité et Réconciliation concernée.

Le bâtonnier Abderrahim JAMAI

Coordinateur de la Coalition

Rabat, le 13 janvier 2012

Avec le soutien de :

